

Exercer sa mission en poste adapté

Le SNES, avec la FSU, a obtenu la réunion d'un groupe de concertation pour l'amélioration des conditions de travail

Cette concertation avec les organisations représentatives, le SNES, avec la FSU, l'a demandée à la direction générale pendant plus d'un an avant d'obtenir satisfaction. C'était essentiel tant les conditions de travail des enseignants affectés au CNED en poste adapté se sont dégradées sur tous les sites.

Ce groupe de travail, créé par le Directeur Général et intitulé : « *Enseigner au CNED : exercer sa mission en poste adapté* », s'est réuni à quatre reprises entre juin 2017 et février 2018. Le SNES-FSU y avait trois représentants. Le principal objectif a été de définir les missions et le cadre national de l'exercice. Les mesures préconisées par ce groupe de travail ont été reprises entièrement par la direction générale et seront mises en place à partir de la rentrée prochaine.

Ainsi, dès la rentrée de septembre 2018, pour tous les sites, l'obligation de service de chaque professeur nommé et travaillant à domicile sera de 35 heures sur 36 semaines. Cela met fin à une grande disparité de traitement car, jusqu'à présent, par exemple, les enseignants de Rouen travaillaient 36,5 semaines de 36 heures, ceux de Lyon et Rennes 40 semaines et ceux de Grenoble 41 semaines... L'alignement sur la situation la plus favorable représente une réelle avancée.

DES PROBLÈMES PERSISTENT

Si certains temps moyens de correction ne sont pas réactualisés, en particulier pour tenir compte du caractère plus chronophage de la correction de copies électroniques comparée à celle de copies « papier » (référence pour établir les temps moyens de correction sur tous les sites), la semaine de 35 heures risque d'être un simple affichage de la part de la direction générale.

La diversification des missions confiées aux enseignants nommés au CNED a toujours été une revendication de la FSU. Ceux-ci, dans leur grande majorité

(à plus de 90 %), étaient jusqu'à maintenant uniquement correcteurs à domicile. Cette diversification est désormais un objectif clairement affiché par la direction générale. Chaque enseignant devant au minimum assurer dans son service une heure par semaine de tutorat électronique, la correction de copies, l'évaluation des élèves et participer aux réunions d'équipes pédagogiques. Autre avancée : chaque mission devra être quantifiée en heures dans le service des enseignants.

Cette volonté de diversifier les missions des professeurs nommés peut rencontrer des obstacles à sa mise en œuvre. En effet, le modèle économique du CNED repose principalement sur le travail « gratuit » de correction effectué par les professeurs en poste adapté dont le salaire est entièrement à la charge des rectorats. Si les missions des enseignants ainsi nommés sont largement diversifiées, le CNED devra donc financer beaucoup plus de vacations de corrections qu'il ne le fait actuellement, dans un contexte financier dégradé !

Dernière avancée importante : sur toute une année scolaire, chaque enseignant

aura à corriger les copies d'une même cohorte d'élèves et donc l'attribution « en cascade » des copies sera abandonnée. Ce dispositif d'attribution de copies ne pourra pas être mis en place avant la généralisation du nouveau système de gestion des inscrits, GCF. Celui-ci devrait remplacer totalement le système actuel GAEL à la rentrée scolaire 2019. GCF devrait permettre une attribution plus homogène des copies en mettant fin à l'irrégularité de la charge de travail hebdomadaire : avec des semaines avec peu de travail et d'autres trop chargées.

Les représentants SNES-FSU restent vigilants pour que les avancées obtenues dans le groupe de travail soient effectives. Le directeur général a d'ailleurs précisé que l'avancée des mesures ferait l'objet de points d'étape dans les différentes instances de l'établissement. Mais la meilleure garantie pour l'avenir est la mobilisation de tous. L'intervention et la crédibilité des représentants des organisations syndicales ont plus de poids auprès de la direction générale du CNED si celle-ci a la conviction que l'ensemble des personnels reste mobilisé. ■

Synthèse des réponses au questionnaire adressé aux professeurs en poste adapté

Plus de 557 enseignants ont répondu au questionnaire intersyndical (FSU-SNALC-UNSA) qui leur a été envoyé au cours du premier trimestre.

Plus de 96 % des enseignants nommés au CNED travaillent à domicile. Ils sont peu nombreux à avoir un service entier sur site ou un service en partie sur site et l'autre à domicile. La plupart exercent principalement des missions de correction, en deuxième position viennent les missions de tuteur. Les autres missions : conseiller de scolarité, relecteur... sont très marginales. Plus de 44 % affirment devoir travailler plus de 36 semaines sur l'année. 23,5 % estiment que leur charge de travail hebdomadaire est trop importante, et représente plus de 35 heures. Pour plus de 36 %, la charge hebdomadaire est très irrégulière, certaines semaines sont très chargées ce qui cause des problèmes d'organisation. Près de 29 % des répondants ont par ailleurs obtenu un allègement de service.

Enfin, 77 % sont prêts à se mobiliser (grève, pétition ou courrier collectif par exemple) pour l'amélioration des conditions de travail. Ce pourcentage laisse entrevoir des possibilités de mobilisation et d'actions des enseignants nommés si les améliorations des conditions de travail préconisées par le groupe de travail « *Enseigner au CNED : exercer sa mission en poste adapté* » issu du CHSCT ne sont pas effectives dès la rentrée scolaire 2018.

Ces résultats confortent le SNES-FSU dans ses revendications. Pour le SNES et la FSU, être enseignant au CNED est une fonction spécifique qui doit être défendue.

SOMMAIRE

PAGES 2-3

- **Situation financière du CNED : un service public dans le rouge**

PAGE 4

- **Exercer sa mission en poste adapté**

Ont participé à la rédaction de ce 4 pages

Pierre Balvay, Marc Le Cozler,
Hervé Moreau, Florence Ouvrard

Contacts

Responsable : **Marc Le Cozler**

Courriel : seccned@snes.edu

Permanences :

▶ **le mardi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ;**

▶ **le mercredi de 9 heures à 12 heures.**

Site de Grenoble :

Abdel Moulehiawy
abdel.moulehiawy@cned.fr

Site de Rouen :

Marc Le Cozler
marc.le-cozler@orange.fr ou
marc.le-cozler@cned.fr

Site de Poitiers :

Jean-Pierre Palomarès
palomares.jean-pierre@orange.fr

Site de Vanves :

Pierre Balvay
pierre.balvay@cned.fr

Site de la direction générale :

Philippe Lussat
Philippe.Lussat@cned.fr

CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Mobilisé·e·s au quotidien pour défendre les conditions de travail et la qualité du service public

L'enseignement public à distance dispensé par le CNED joue un rôle éducatif et social qui n'est plus à démontrer. Mais ce service public et ses personnels sont trop souvent dans la tourmente.

Après des années de restructurations et de modes de management aux effets délétères pour les conditions d'emploi et de travail, les professeurs ont vu, dans la période récente, leur charge de travail particulièrement accrue, notamment par de nouvelles conditions de correction en ligne. Les mobilisations des personnels et les interventions syndicales ont permis l'ouverture d'un dialogue sur cette question ainsi que sur la durée hebdomadaire de travail et les missions des professeurs en poste adapté. Mais il faudra suivre de près la mise en œuvre des engagements pris par l'administration pour la rentrée scolaire 2018.

Parallèlement, la situation financière, les modalités de recrutement, l'externalisation et le turn-over des personnels sont autant de sujets sur lesquels les représentants du SNES-FSU sont vigilants et mobilisés.

Confortés par les résultats des élections de novembre dernier au conseil d'administration et au conseil d'orientation, le SNES, avec l'ensemble des représentants FSU, a continué et continuera d'œuvrer pour que les conditions de travail soient compatibles avec les difficultés temporaires ou définitives des personnels en postes adaptés et pour qu'ils aient toute leur place dans l'établissement. ■

Hervé Moreau, secrétaire national
Marc Le Cozler, responsable national

Résultats des élections au conseil d'administration et au conseil d'orientation

Le 16 octobre 2017, les personnels du CNED ont élu leurs représentants au conseil d'administration et d'orientation.

La participation d'environ 40 % a été similaire à celle des précédentes élections d'octobre 2014. La FSU a consolidé sa représentativité au CA et au CO en conservant le même nombre d'élus.

→ **Conseil d'administration** : collège 1 (enseignants)

▶ 2 sièges FSU

▶ 1 siège UNSA

Les représentants FSU sont : Marc Le Cozler, professeur nommé site de Rouen et Florence Ouvrard, professeur nommé site de Rennes en titulaires ; Pierre Balvay, professeur nommé site de Vanves et Amande Fouque, responsable de Formations site de Rennes en suppléants.

→ **Conseil d'administration** : collège 2 (personnels administratifs et techniques)

▶ 1 siège FSU

▶ 1 siège UNSA et 1 siège FO

Les représentants FSU sont : Abdel Moulehiawy, administrateur Réseau et Télécom site de Grenoble en titulaire et Mounir Abdellali, responsable de formation site de Poitiers en suppléant.

→ **Conseil d'orientation** : collège 1 (enseignants)

▶ 3 sièges FSU

▶ 2 sièges UNSA et 1 siège FO

Les représentants FSU sont : Marc Le Cozler, Amande Fouque et Rozenn Jarnouen, RF site de Rennes en titulaires ; Pierre Balvay, Jean-Pierre Palomarès, professeur nommé site de Poitiers et Florence Ouvrard en suppléants.

→ **Conseil d'orientation** : collège 2 (personnels administratifs et techniques)

▶ 1 siège FSU

▶ 1 siège UNSA et 1 siège FO

Les représentants FSU sont : Marie-Christine Vandermarliere, RF site de Lille et Daniel Da Cunha, RF site de Poitiers.

SITUATION FINANCIÈRE DU CNED

Un service public dans le rouge

Lors du conseil d'administration du 15 mars 2018, le compte financier 2017 présenté avec un déficit de 7,9 millions d'euros n'a pas été une surprise pour les organisations syndicales.



Ces pertes financières avaient été annoncées par le Directeur Général au dernier CA de 2017 sans en préciser son ampleur.

Le CNED a déjà connu des problèmes d'équilibre financier avant 2014. Mais de 2014 à 2016, grâce à des projets communs entrepris avec le ministère

de l'Éducation nationale (D'cole et English For School) et financés par ce dernier, l'établissement n'a pas eu à utiliser à nouveau son fond de roulement pour combler les déficits.

SITE DE ROUEN

Mobilisation contre l'augmentation des quotas sur CEL

La direction du site de Rouen a décidé à la rentrée scolaire 2017 de supprimer les quotas spécifiques pour les professeurs corrigeant totalement sur *Copie en ligne* (CEL). Cela représente une augmentation d'environ 20 % du temps de correction. Un collectif d'une centaine de professeurs a envoyé une lettre à la direction du site et à la directrice de l'enseignement scolaire du CNED dénonçant le manque de réalisme des temps de correction sur CEL. Des lettres spécifiques concernant la correction en arts plastiques et sciences et vie de la Terre ont été aussi envoyées. Enfin des enseignants en poste adapté ont fait des signalements et dénoncé la dégradation de leurs conditions de travail dans le Registre Santé et Sécurité au Travail.

Cette mobilisation, relayée au CHSCT local par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, a permis la mise en place à partir d'avril 2018 d'ateliers par matières afin de mieux définir les pratiques et les attendus avec une priorité donnée aux arts plastiques et aux sciences et vie de la Terre. Certes, pour l'instant, nous sommes encore loin de la remise à plat des temps de correction que le SNES-FSU demande, mais la création de ces ateliers montre que la mobilisation des enseignants peut faire évoluer des situations qui semblaient figées.

La situation s'est malheureusement à nouveau dégradée en 2016.

La campagne d'inscriptions a en effet été catastrophique : l'impossibilité, sur une trop longue période et pour de nombreuses familles de « joindre le Centre Relation Client » (sic!) a « plombé » les ressources et porté atteinte à l'image du CNED. Ce service « Relation Client » du CNED est sous-dimensionné. Ne pouvant traiter tous les courriels et appels téléphoniques, il recourt à une entreprise extérieure dont l'efficacité en la matière est loin d'être prouvée : les réponses apportées aux inscrits ou aux futurs inscrits sont souvent loin d'être toujours pertinentes ! Cette sous-traitance représente un coût financier direct important pour le

SITE DE RENNES

Des conditions de travail fortement dégradées

À Rennes, comme ailleurs, le CNED refuse de reconnaître que la correction en ligne (CEL) est plus chronophage que la correction papier. Depuis deux années scolaires, il n'est plus fait de distinction entre les quotas des deux types de copies. De plus, corriger une copie orale n'est plus équivalent à corriger trois copies « papier » mais seulement à deux.

Le responsable des professeurs nommés sur le site avait allégué que les services seraient panachés entre copies électroniques et copies « papier ». Mais les copies électroniques représentent maintenant plus de 90 % de l'ensemble, ce qui aboutit au doublement des quotas de copies pour certains enseignants. La seule réponse du CNED est la mise en place d'améliorations techniques et le respect de l'équité de répartition de la charge des copies entre correcteurs. S'il est vrai que cette répartition n'est pas toujours équitable et que quelques améliorations techniques sont en cours, les temps de correction resteront bien supérieurs à ceux qui sont officiellement affichés par le site. Le quota hebdomadaire maximum provoque un temps de travail qui dépasse largement les 35 heures et ces semaines à « flux tendus » sont de plus en plus fréquentes. Quant à l'argument de l'équité, il signifie aussi niveler par le haut le quota de copies des correcteurs.

De plus, l'attribution des copies électroniques tous les jours ouvrables de la semaine et à n'importe quel moment de la journée met beaucoup de professeurs, pourtant nommés au CNED pour raison de santé, en situation de stress permanent.

Enfin, les enseignants du CNED de Rennes n'ont qu'une semaine de congé aux petites vacances, ce qui n'est pas suffisant pour se reposer, faire la coupure, voire rattraper du travail en retard. Là encore la mesure est passée contre le maigre lot de consolation de pouvoir choisir ladite semaine sans s'aligner obligatoirement sur la zone de son rectorat. On peut se demander si finalement la notion de poste adapté a encore un sens sur le site de Rennes.

CNED (évalué entre un et deux millions) ainsi qu'un coût indirect lié aux non-inscriptions d'usagers échaudés. Par ailleurs, l'analyse du compte financier 2017 montre que le déficit est dû en grande partie à la diminution des recettes sur les activités où le CNED est mis en concurrence avec le secteur concurrentiel : CAP, concours administratifs, concours de recrutement des professeurs des écoles...

Face aux difficultés financières, les menaces de fermeture des sites ayant une forte baisse d'activité risquent d'être de nouveau à l'ordre du jour.

Pour le SNES, avec la FSU, la stabilité financière pérenne doit avant tout s'appuyer sur les missions de service public du CNED, qui doivent et peuvent être élargies, comme le montrent

les partenariats passés avec le ministère de l'Éducation nationale.

Cette orientation semble être suivie par la nouvelle direction générale avec les projets de partenariats en cours avec des universités, des ministères et des académies : plateforme pilote « *Je veux parler* » (Université de Tours avec la perspective d'élargissement), « *Réussir en licence* » (perspective de partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur), et enfin la plateforme « Devoirs faits » déployée sur sept académies.

Ces projets ne sont ni financés directement par l'État ni par des ressources spécifiquement affectées au CNED. Mais ils s'inscrivent dans une logique d'élargissement des missions de service public, sur la base de financements publics venant de ministères, d'académies ou d'universités. ■

SITE DE VANVES

Turn-over, économies et incertitudes sur l'organisation

Vanves va connaître son troisième directeur en trois ans. Ce n'est pas le seul poste à subir un *turn-over* important. La réorganisation du service « Formations et services » a provoqué le remplacement d'enseignants en détachement par des contractuels formés à l'ingénierie pédagogique et au management. La tendance à ne plus recruter d'enseignants sur les postes de responsables de Formation est commune à tous les sites. Le manager d'équipe pédagogique (auteurs, relecteurs, professeurs nommés...) se substitue à l'enseignant pédagogue et expert de sa discipline. On constate que ces contractuels ne restent au maximum que 18 mois au CNED. Ce *turn-over* parmi les responsables de Formation permet de recruter en continu à la rémunération « plancher » dans la grille des contractuels de catégorie A. Ce *turn-over* comme le non-renouvellement des détachements d'enseignants travaillant sur le site sont sources d'économies. La qualité des formations pâtit de ce phénomène, d'autant plus que les recrutements se font attendre...

Parallèlement, le service « Accompagnement pédagogique » s'est donné pour objectif de réduire le budget des corrections de copies en supprimant le recours à des correcteurs vacataires. Dans certaines disciplines, les corrections reposent déjà uniquement sur les enseignants nommés. Cette organisation ne permet pas de faire face aux surcharges de travail, surtout au moment des concours ou en cas d'absence d'un enseignant.